

En 1528, les États de la province s'assemblèrent à Trévoux pour régler le don gratuit : ils offrirent 10,000 livres, en s'excusant sur la modicité de ce don, et apportant pour raison les diverses charges que leur avaient imposées le logement des gens de guerre, les grêles qui avaient ravagé leurs campagnes et le mauvais état des murailles de Trévoux, qu'il fallait réparer.

En 1529, il y eut une grande cherté de vivres, et Louise de Savoie, pour subvenir aux besoins de ses nouveaux sujets, fit vendre, en bonne souveraine, tout le blé de ses domaines à très-bas prix, et renonça à ses droits.

En 1532, François I, redevenu souverain de Dombes, confirma à Châteaubriant les privilèges de Trévoux.

En 1543, François I vendit la seigneurie et le péage de Trévoux à Charlotte d'Orléans, duchesse de Nemours, moyennant 42,000 livres.

Dix ans après, en 1553, Jacques de Savoie, héritier de la duchesse, revendit Trévoux et sa seigneurie au roi Henri II, qui, la même année, les céda pour 52,500 livres à deux frères, nommés Guillaume et Jean Henri, bourgeois de Lyon, qui les achetèrent au nom de Nicolas Henry, leur neveu et pupille. Mais ces nouveaux propriétaires négligèrent de faire réparer le château, et laissèrent tomber le donjon qui dominait la grande tour.

En 1558, Henri II, sur la demande des habitants, créa un baillage à Trévoux, mais il fut supprimé en 1698.

En 1560, Charles IX céda le pays de Dombes à Louis de Bourbon, duc de Montpensier, neveu du Connétable, qui, après de longues requêtes et réclamations, fut ainsi rétabli dans la succession et dans une partie des biens de son malheureux oncle. Le 31 janvier de l'année suivante, le duc fit prendre possession du pays. Les habitants de Trévoux accueillirent avec honneur les envoyés et profitèrent de l'occasion pour demander la réparation de la tour et du château, le rétablissement du péage qui avait été supprimé depuis quelque temps, et l'établissement d'un jeu d'arquebuse. Toutes ces demandes furent accordées.

En 1562, on brûla à Trévoux, par ordre du parlement, en date du 7 juin, vingt ballots de livres hérétiques, que les Calvinistes de